

BENTA BERRY
société par actions simplifiée
siège social est situé 101, avenue des Champs Elysées à Paris 75008

JSC Consultants

3 Square Bugeaud
78150 Le Chesnay

Objet : Accord de confidentialité

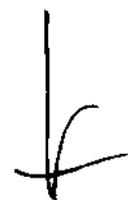
Madame, Monsieur,

Dans le prolongement de nos récentes discussions relatives à la société Benta Berry ("**Benta Berry**") qui a pour activité principale le développement, la fabrication et la commercialisation d'une gamme de produits cosmétiques (le "**Projet Benta Berry**"), certaines informations portant sur le Projet Benta Berry dont Benta Berry souhaite assurer la confidentialité vous ont été communiquées par Benta Berry ou par tout tiers agissant au nom et pour le compte de Benta Berry.

En conséquence, vous voudrez bien trouver ci-après les termes et conditions de l'accord de confidentialité (l'"**Accord de Confidentialité**") que nous vous proposons concernant les informations qui vous seront ainsi communiquées.

Pour les besoins de l'Accord de Confidentialité, seront considérées comme des informations confidentielles (les "**Informations Confidentielles**") :

- (i) toutes les informations, de quelque nature que ce soit, notamment scientifiques, cliniques, techniques, industrielles, financières, comptables, juridiques, administratives, ou commerciales ayant trait au Projet Benta Berry et aux produits cosmétiques que Benta Berry envisagera de développer, fabriquer et/ou commercialiser, obtenues soit par écrit et quel qu'en soit le support, soit oralement, de quelque manière que ce soit, à l'occasion de réunions de travail ou à quelque autre occasion que ce soit, en ce compris les informations communiquées préalablement à la date de signature de l'Accord de Confidentialité ;
- (ii) l'existence du Projet Benta Berry, ses conditions et ses modalités, le fait que vous êtes ou aurez cessé d'être impliqué dans le Projet Benta Berry, les discussions ou les négociations relatives au Projet Benta Berry ainsi que le contenu de ces discussions ou négociations, et de manière générale tout fait concernant le Projet Benta Berry ou tout élément relatif à la stratégie de Benta Berry ; et
- (iii) les comptes rendus de réunions, rapports, études, analyses et autres documents que vous aurez préparé et qui incorporeront, feront référence ou résulteront des informations visées aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus.



CR

La communication d'Informations Confidentielles ne saurait en aucun cas constituer un transfert de droits de propriété intellectuelle ou industrielle afférents aux produits cosmétiques et accessoires élaborés par Benta Berry à quelque titre que ce soit.

Ne constitueront pas des Informations Confidentielles :

- (i) les informations qui sont dans le domaine public, qui viendraient à tomber dans le domaine public ou qui deviendraient accessibles au public autrement que du fait d'un manquement de votre part aux obligations résultant de l'Accord de Confidentialité ; et
- (ii) les informations qui auront été mises à votre disposition par un tiers de bonne foi et pour lesquelles vous pourrez établir sans contestation possible que ledit tiers y avait eu accès de façon licite et sans contrevenir à une quelconque obligation de confidentialité auquel il était lié.

Vous vous engagez, sans condition, limitation ou restriction autre que celles expressément stipulées par l'Accord de Confidentialité, et sauf autorisation écrite préalable de Benta Berry, à :

- (i) garder les Informations Confidentielles strictement confidentielles et à ne les communiquer à aucun tiers ;
- (ii) utiliser et exploiter les Informations Confidentielles dans le seul cadre, et pour les seuls besoins de votre éventuelle participation au Projet Benta Berry, et ne permettre aucune autre utilisation ou exploitation, directe ou indirecte, des Informations Confidentielles ; et
- (iii) informer Benta Berry de toute violation ou non respect des obligations résultant de l'Accord de Confidentialité dont vous auriez connaissance, ainsi que, plus généralement de toute atteinte à la confidentialité des Informations Confidentielles, et lui fournir toute l'assistance possible pour minimiser les effets d'une telle situation.

Dans l'hypothèse où vous seriez dans l'obligation légale ou contraint par une demande d'une autorité administrative ou judiciaire de divulguer des Informations Confidentielles, vous vous engagez à (a) notifier sans délai par écrit à Benta Berry, avant toute divulgation d'Informations Confidentielles, les conditions et les circonstances d'une telle obligation légale ou d'une telle demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire, (b) consulter Benta Berry sur toute mesure conforme au droit applicable et susceptible d'être prise pour éviter ou limiter au strict minimum la divulgation d'Informations Confidentielles et (c) faire vos meilleurs efforts pour obtenir toute mesure destinée à préserver la confidentialité des Informations Confidentielles finalement divulguées.

Dans l'éventualité où vous viendriez à ne plus participer au Projet Benta Berry ou sur simple demande de Benta Berry, vous vous engagez à (a) retourner immédiatement à Benta Berry, à première demande de celle-ci, tous les documents contenant des Informations Confidentielles qui vous auront été transmis dans le cadre du Projet Benta Berry, et à détruire toutes les copies en ayant été effectuées ainsi que tout document que vous aurez et qui incorporerait, ferait référence ou résulterait des Informations Confidentielles et (b) adresser sans délai à Benta Berry une lettre signée par vous par laquelle vous attestez avoir procédé à ladite destruction.

Le fait pour l'un des signataires de ne pas se prévaloir d'une stipulation de l'Accord de Confidentialité ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation au bénéfice d'une quelconque clause dudit Accord.

Vous serez responsable de tout manquement de votre part aux obligations résultant de l'Accord de Confidentialité et indemnerez Benta Berry de tous dommages et pertes qui pourraient résulter.

directement ou indirectement, de la divulgation ou de l'utilisation d'Informations Confidentielles en contravention avec les termes de l'Accord de Confidentialité ou de toute autre contravention aux termes dudit Accord de Confidentialité.

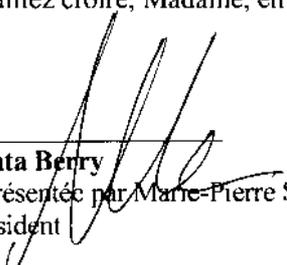
Sans préjudice de l'obligation d'indemnisation stipulée ci-dessus, vous vous engagez en cas de manquement à l'Accord de Confidentialité à faire cesser immédiatement ce manquement et à prendre sans délai toute mesure nécessaire en vue d'y remédier.

L'Accord de Confidentialité demeurera en vigueur tant que vous participerez au Projet Benta Berry et pour une durée de deux (2) ans à compter de la date à laquelle vous cesserez de participer au Projet Benta Berry, étant précisé que l'Accord de Confidentialité ne saurait constituer un engagement de Benta Berry de vous permettre de participer au Projet Benta Berry. Dans l'hypothèse où vous ne participeriez pas au Projet Benta Berry, vous demeurerez tenu par l'Accord de Confidentialité pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de signature de la présente.

L'Accord de Confidentialité est soumis au droit français et tout litige pouvant naître de l'Accord de Confidentialité, notamment relatif à sa validité, son interprétation ou son exécution, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Si la teneur de cet Accord de Confidentialité vous convient, vous voudrez bien nous indiquer votre accord en nous retournant le double ci-joint de la présente dûment signé.

Veuillez croire, Madame, en l'assurance de nos sentiments distingués.


Benta Berry
représentée par Marie-Pierre Schmitz
Président

Le 21 avril 2011
à Paris

Madame, Monsieur

Stéphanie Revotlat



J.S.P. ASSOCIÉE

SAINT-CRISCIQ
ISE CONSULTANT
3 Square Bigand
98150 de Chénay

